

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
TOURISTIQUE DU SITE D'ARJUZANX**

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le 05/03/2024

ID : 040-200000214-20240305-ARJ_DC1_50324-AU



**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation de prestations similaires dans le cadre de l'aménagement
du parking P2 dédié à la maison CATACHOT sur le site d'Arjuzanx
à Morcenx-la-Nouvelle**

Le Président du Syndicat Mixte d'aménagement touristique du site d'Arjuzanx,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 22 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat conclu le 20 avril 2021 avec la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour l'aménagement de la maison CATACHOT sur le site d'Arjuzanx à Morcenx-la-Nouvelle, et son avenant,

VU la proposition de la SATEL en date du 23 février 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire :** ADOUR VRD – 1 route des Chênes à HINX (40180)
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation de prestations similaires comprenant notamment la création d'un accès sur la RD 38, la création d'une aire de stationnement, la pose de clôtures, l'aménagement de cheminements piéton et des terrassements dans le cadre de l'aménagement du parking P2 dédié au restaurant de la maison CATACHOT
 - **Montant HT :** 30 030,82 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 5 MAR. 2024

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE